

---

Adresse de la société républicaine de Maizières (Haute-Marne) qui invite la Convention à rester à son poste et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société républicaine de Maizières (Haute-Marne) qui invite la Convention à rester à son poste et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 132;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28975\\_t1\\_0132\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28975_t1_0132_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

département 74 marcs d'argenterie, provenant des couvens supprimés et des églises (1).

## 12

**La société républicaine de la petite commune de Maizières, département de la Haute-Marne, en invitant la Convention nationale à rester à son poste, annonce qu'elle a offert, pour les défenseurs de la patrie, 78 chemises, de la toile, du chanvre, et 131 liv. 10 s. pour les bas et souliers; elle a fait passer 6 marcs d'argent, 84 livres de cuivre et 10 livres d'étain; elle s'occupe de l'extraction du salpêtre (2).**

[Maizières, 10 vent. II] (3).

« Législateurs,

Plus habitués à manier le soc de la charrue, la hache, le oyaux et la bêche, qu'à prononcer des discours; nous osons cependant vous faire entendre notre simple voix; sans doute qu'en excusant notre peu d'érudition, vous nous tiendrez compte de nôtre bonne volonté.

Vos travaux immenses pour le bonheur de nôtre république naissante, ne permettent plus de garder le silence, et nous serions coupables d'une noire ingratitude si nous ne vous disions comme de bonnes gens telles que nous sommes, que nos cœurs sont pleins de la plus vive reconnaissance à la vue des grands coups que vos sages décrets viennent de porter contre les malveillants, despotes, aristocrates, tyrans, traîtres, intrigants, et muscadins, dont les projets tendoient à rien moins, nous ne disons pas de mettre des entraves, mais de détruire totalement la liberté et l'égalité; et par là nous replonger dans un esclavage mille fois plus affreux que celui dont vous venez de nous délivrer.

C'est donc avec une satisfaction inexprimable, que nous voyons tomber des têtes coupables, et expier sous le glaive de la loi leurs crimes liberticides, et par là déjouer les projets des infâmes contre-révolutionnaires.

Le Port de la Montagne, le fort Vauban, Ville-Affranchie, nos places sur la Moselle, la Vendée, plusieurs communes du Nord reconquises, l'ennemi chassé de nôtre territoire? à qui en sommes-nous redevables? sinon à l'enthousiasme que vous avez inspiré aux généreux et braves défenseurs de la patrie. En vain a-t-on tenté de les laisser sans habits, chemises, bas et souliers, ils ont trouvé d'après vôtre invitation ce qui pouvait leur manquer, pour ne pas se battre à crû.

Notre commune, composée de 500 âmes environ, à la vue de la loi, a en moins de 12 heures fourni 78 chemises, toile, chanvre et œuvre; pour souliers et bas : 131 liv. 10 s. La poudre manque, votre loi paroît pour la confection du salpêtre, luë, malgré quelques difficultés, on s'empresse à la mettre à exécution, et à la seconde

(1) P.V., XXXIV, 416. Minute du p.-v. (C 297, pl. 1021, p. 41). J. Sablier, n° 1238.

(2) P.V., XXXIV, 416. Minute du p.-v. (C 297, pl. 1021, p. 28). B<sup>4n</sup>, 20 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 297, pl. 1021, p. 28.

lecture l'effet s'ensuivit; le salpêtre est extrait, et envoyé par notre agent national à notre district, et à notre grande satisfaction, et reconnu de bonne aloix par les experts nommés d'office. Enfin nous venons de faire passer au district 6 marcs d'argent, 84 livres de cuivre, 10 d'étain qui sont tous les métaux requis qui entrent dans le mobilier de notre église.

Législateurs, continuez par vos sages loix en restant à votre poste, à faire le bonheur de la République, en en affermissant les bases; et nous, soumis aux lois, nous nous montrerons, par notre obéissance, d'être réputés bons citoyens, et vrais républicains. Législateurs nous sommes fraternellement vos concitoyens.»

G. ROZY, F. VINCENT (secrét.), BOURCIER.

## 13

**Le citoyen Bourbon, sergent-major de la 6<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon du Loiret, offre 3 écus de 6 liv. (1).**

## 14

**Le citoyen Mitouflet, capitaine de la 4<sup>e</sup> compagnie du même bataillon, fait don d'une montre d'or et d'une pièce de 30 s. (1).**

[Paris, 10 germ. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

Je te remets cy-joint pour être déposés sur le bureau et pour subvenir aux frais de la guerre; une montre d'or et une pièce de trente sols à l'effigie du dernier de nos tyrans, offerts par le républicain Mitouflet, capitaine de la 4<sup>e</sup> Compagnie au 1<sup>er</sup> bataillon du Loiret, armée du Nord; plus 3 écus de 6 liv. par le citoyen Bourbon, sergent-major de la 6<sup>e</sup> compagnie dudit bataillon. S. et F. »

L. PRUDHOMME  
(éd. des « Révolutions de Paris »).

## 15

**Le citoyen Gérard, ci-devant greffier du tribunal criminel du département de la Meurthe, donne un assignat de 50 liv. pour les frais de la guerre.**

**Mention honorable de ces différentes offrandes, et insertion au bulletin (3).**

(1) P.V., XXXIV, 416 et XXXV, 113. B<sup>4n</sup>, 30 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1021, p. 29, 30.

(3) P.V., XXXIV, 416 et XXXV, 213. Minute du p.-v. (C 297, pl. 1021, p. 30).